

COMPTES DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

N° 3 : avril 2015

Situation mensuelle au 31 décembre 2014 et résultat annuel 2014

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (à ce stade, uniquement sur le champ du régime général, du FSV et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces régimes. Le document apporte un éclairage sur les comptes clos de l'année 2014 sur lesquels la Cour des Comptes sera amenée à donner un avis dans le cadre des opérations de certification des comptes des organismes de sécurité sociale. Il décrit le profil infra-annuel des comptes et présente les écarts à la prévision annuelle établie dans le cadre de la LFSS pour 2015. En dehors du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés tout au long de l'année ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, puisqu'ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ce qui explique l'essentiel de l'écart entre les soldes de novembre et de décembre. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont en outre disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Certains éléments peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes en 2014, limitant ainsi la comparabilité des données mensuelles par rapport à 2013. Il s'agit principalement de l'impact de la mensualisation des pensions AGIRC sur le profil comptable de la CSG sur les revenus de remplacement, de la modification de la structure de financement de la CNAF, du profil mensuel des prélèvements sur les revenus du capital et du montant attendu des remises conventionnelles sur les médicaments. Avec la connaissance des données annuelles 2014 définitives, la série des soldes mensuels a par ailleurs été revue par rapport aux dernières données publiées (cf. encadré).

Régime général, FSV et CADES

en milliards d'euros	Rappel : 2014 (p)	% évol	2013	2014	% évol	écart à la prévision
Solde du régime général et du FSV	-15,4		-15,4	-13,2		2,2
Dépenses du régime général et du FSV	361,8	2,5%	353,1	360,8	2,2%	-1,0
Recettes du régime général et du FSV	346,4	2,6%	337,7	347,6	2,9%	1,2
CADES - situation nette comptable	-129,7	-2,3%	-132,7	-130,2	-1,9%	

(p) : Prévisions de la LFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2014

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'est établi à -13,2 Md€ en 2014, en amélioration de 2,2 Md€ par rapport à 2013 et par rapport à la prévision établie dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 (LFSS). Cette amélioration par rapport à 2013 résulte d'une progression des dépenses inférieure à celle des recettes (2,2% contre 3,0%). La bonne tenue des dépenses relatives aux prestations sociales explique l'essentiel de cette faible progression, tandis que les recettes assises sur les revenus d'activité ont été plus dynamiques qu'en 2013. Le déficit du régime général pris isolément est ainsi passé sous la barre des 10 Md€ pour la première fois depuis 2007.

L'écart à la prévision retenue en LFSS pour 2015 s'observe à la fois sur les charges et sur les produits. Du côté des charges, l'écart s'explique par des prestations sociales nettes inférieures à ce qui était attendu (0,5 Md€), mais également par de moindres dépenses de gestion courante (0,3 Md€) et d'action sociale (0,1 Md€).

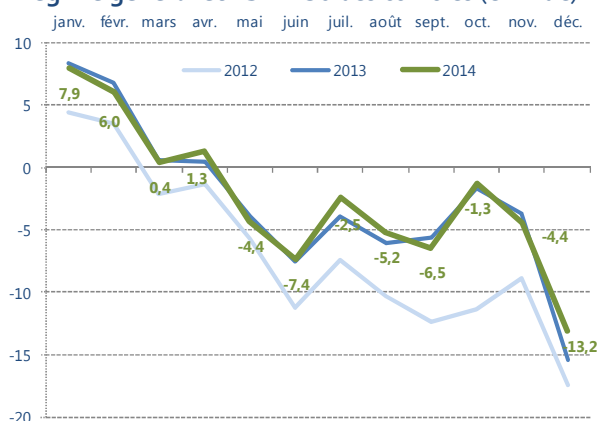
Du côté des produits, les recettes assises sur les revenus d'activité des travailleurs indépendants se sont révélées notamment supérieures à la prévision (0,3 Md€). Il en a été de même pour les produits de CSG assise sur les revenus de remplacement (0,3 Md€). Enfin, la situation financière des régimes intégrés financièrement (MSA et RSI) s'est améliorée par rapport à la prévision, ce qui se traduit par un impact positif sur le solde du régime général et du FSV de l'ordre de 0,5 Md€ (via les transferts d'équilibrage et le solde de CCSS affectée au FSV).

La situation nette comptable de la CADES (qui représente l'ensemble des déficits de la sécurité sociale repris par la CADES restant à amortir) s'est améliorée de 2,5 Md€ par rapport à 2013. Cette amélioration traduit notamment le fait que les déficits repris en 2014 (10 Md€), selon les dispositifs prévus par les LFSS pour 2011 et pour 2014, sont inférieurs au résultat net (CSG et CRDS moins charges financières) constaté en 2014 (12,7 Md€).

Révision de la chronique mensuelle relative à 2014

L'exercice d'articulation entre les données comptables mensuelles et les chiffres définitifs annuels a été mené pour la première fois en 2014. Pour les besoins de ce premier exercice, les séries relatives aux exercices 2012 et 2013 reproduites ici ont fait l'objet de retraitements par rapport à ce qui ressortait directement des balances mensuelles des organismes, afin de disposer d'une chronique de référence cohérente. Ces retraitements ont été réalisés au regard des comptes annuels clos, ce qui n'était pas le cas lors des dernières publications pour l'exercice 2014. Ainsi, certaines imperfections des remontées comptables mensuelles n'ont pu être corrigées en cours d'exercice, et font l'objet d'un traitement plus adéquat dans la présente publication. L'essentiel des révisions porte sur la CSG assise sur les revenus de remplacement. En effet, les données comptables mensuelles notifiées par l'Acoss au cours de l'année ne reflétaient que très imparfaitement le rythme de perception de cette recette, ce qui avait conduit, pour les exercices antérieurs, à ajuster mensuellement le rendement annuel de cette recette au rythme de versement des pensions de retraite, qui représente l'assiette principale. Le même retraitement est réalisé pour les données 2014, ce qui amène à comptabiliser *in fine* plus de produits sur le début de l'année 2014, et à afficher de fait un déficit à fin juin 2014 inférieur à ce qui avait été publié en septembre et en décembre dernier (-7,4 Md€ au lieu de -9,7 Md€). D'autres modifications mineures ont été réalisées, principalement sur le champ des recettes.

Régime général et FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branches maladie et AT-MP

en milliards d'euros	Rappel : 2014 (p)	% évol	2013	2014	% évol	écart à la prévision
Total des dépenses	180,3	2,8%	175,3	179,4	2,3%	-1,0
Prestations sociales	167,2	3,0%	162,3	166,6	2,6%	-0,6
Transferts	5,8	2,5%	5,7	5,7	0,7%	-0,1
Charges de gestion courante	6,8	-1,4%	6,9	6,7	-3,3%	-0,1
Autres charges	0,5	10,7%	0,4	0,4	-17,0%	-0,1
Total des recettes	173,2	2,4%	169,2	173,5	2,6%	0,3
Cotisations sociales	87,1	1,9%	85,5	87,2	2,0%	0,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	-2,5%	1,0	1,1	12,2%	0,1
CSG	54,7	-1,2%	55,4	55,0	-0,7%	0,3
Autres contributions sociales, impôts et taxes	24,1	10,5%	21,8	24,1	10,4%	0,0
Transferts	2,5	6,0%	2,3	2,4	4,4%	0,0
Autres produits	3,7	20,9%	3,1	3,6	17,5%	-0,1
SOLDE	-7,1		-6,1	-5,8		

(p) : Prévisions de la LFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2014

Le solde des branches maladie et AT-MP du régime général s'est amélioré par rapport à 2013 de 0,3 Md€.

La maîtrise des dépenses relevant du champ de l'ONDAM a permis de limiter la progression des charges de la CNAM (branches maladie et AT-MP), malgré les coûts liés à l'arrivée de traitements innovants contre l'hépatite C. L'impact sur le solde du régime général engendré par ces nouvelles dépenses a néanmoins été atténué par la diminution des coûts liés aux anciens traitements et surtout par des restitutions en provenance de l'industrie pharmaceutique, qui atteignent au total 1 Md€ en 2014. Plus globalement, la croissance modérée des dépenses du champ de l'ONDAM de la CNAM reflète la sous-exécution de l'ensemble des dépenses de l'ONDAM, qui devraient être inférieures de 0,3 Md€ environ à l'objectif fixé en LFSS pour 2015. Bien que tirées comme les années précédentes par la croissance des prestations d'invalidité, les prestations hors ONDAM n'ont quant à elles que faiblement progressé en 2014.

La baisse des charges hors prestations participe également à l'amélioration du solde en 2014. Ainsi, les transferts versés aux régimes de base ont sensiblement ralenti, principalement en raison de l'amélioration de la situation financière du régime des salariés agricoles liée à une bonne tenue des cotisations et à de moindres dépenses de prestation maladie. La baisse des charges de gestion courante a également fortement contribué à la faible progression des charges.

En plus de l'impact positif sur les produits des remises conventionnelles sur les médicaments, la progression des recettes (2,6%) a été légèrement supérieure à 2013. Les cotisations sociales ont augmenté de 2%, mais c'est principalement le poste des autres contributions sociales et des recettes fiscales qui a soutenu la croissance des produits, via notamment la dynamique des prélèvements sur les revenus du capital et des taxes sur les tabacs. La croissance de ces recettes a ainsi largement compensé la perte induite par le transfert d'une fraction de CSG à la CNAF.

Le déficit est inférieur de 1,3 Md€ à la prévision

L'écart à la prévision retenue en LFSS pour 2015 provient principalement de charges nettement inférieures à la prévision (-1 Md€). L'écart observé sur les prestations relevant du champ de l'ONDAM reflète, pour l'essentiel, la sous exécution de l'ONDAM 2014 sur le champ hospitalier. Sur les prestations hors ONDAM, les écarts résultent de la combinaison de plusieurs écarts de sens positifs sur différents postes. Néanmoins, ce sont les dépenses médico-sociales à la charge de la CNSA qui en expliquent une grande partie. Cet écart est néanmoins neutre sur le solde puisqu'il se traduit, en contrepartie, par un remboursement de la CNSA moins élevé que prévu.

Sur les autres postes, les écarts s'expliquent par des charges de gestion courante et de transferts moins élevées qu'anticipé (en particulier sur le transferts d'équilibrage des salariés agricoles et sur les charges au titre de la CMU-C et des soins urgents).

Les produits ont également été plus élevés que prévus, pour 0,3 Md€, principalement en raison d'un rendement de CSG supérieur à la prévision, tant pour la CSG assise sur les revenus de remplacement que sur celle assise sur les revenus du capital. Le produit des cotisations sociales nettes est relativement conforme au montant attendu. Si aucun écart n'est constaté sur le poste des autres contributions sociales et des recettes fiscales, cela masque un rendement supérieur à la prévision des droits de consommation sur les tabacs (+0,1 Md€) et sur le prélèvement social sur les revenus du capital (+0,1 Md€), et un produit de TVA nette plus faible qu'attendu (-0,2 Md€).

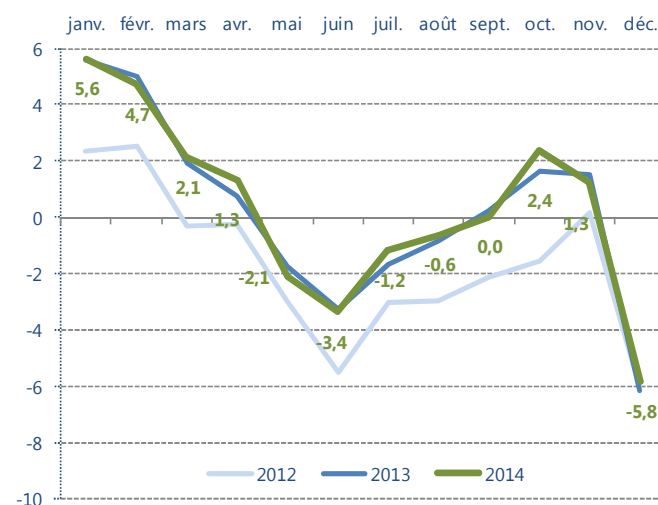
Une chronique mensuelle relativement similaire à 2013

Les soldes mensuels du dernier trimestre sont assez semblables à ceux de l'année 2013 ; l'amélioration du solde en octobre provient pour partie de l'enregistrement des cotisations trimestrielles acquittées par certaines entreprises (la comptabilisation des cotisations trimestrielles explique également les « ressauts » observés en avril et en juillet). Un autre élément expliquant le pic d'octobre 2014 réside dans le versement des acomptes relatifs à la CSG et au prélèvement social sur les revenus de placement, qui constitue l'essentiel du produit annuel sur ces postes. En 2013, 80% de cet acompte était versé en septembre, et le reste en novembre.

Comme chaque année, l'enregistrement en fin d'exercice d'importantes charges, notamment les charges à payer relatives aux établissements publics, provoque une très nette dégradation du solde final par rapport au mois précédent (de -7,1 Md€).

L'impact des écritures d'inventaire et du mois de décembre a toutefois été moins important qu'en 2013 (la dégradation avait atteint -7,6 Md€), notamment en raison de 250 M€ de moindres dépenses de dotations hospitalières décidées en décembre 2014. Par ailleurs, les transferts d'équilibrage vers les régimes intégrés financièrement, qui donnent lieu à l'inscription, dans le cadre des écritures d'inventaire, d'une charge dans les comptes de la CNAM, ont été moins importants en 2014 (0,8 Md€ contre 1 Md€ en 2013).

Branche Maladie – AT-MP • Soldes cumulés (en Md€)



Branche vieillesse et fonds de solidarité vieillesse

en milliards d'euros	Rappel : 2014 (p)	% évol	2013	2014	% évol	écart à la prévision
Total des dépenses	122,3	2,0%	119,9	122,4	2,1%	0,1
Prestations sociales	108,3	2,3%	105,9	108,5	2,4%	0,2
Transferts	12,4	0,3%	12,4	12,3	-0,1%	-0,1
Charges de gestion courante	1,4	0,2%	1,4	1,3	-2,3%	0,0
Autres charges	0,2	-15,7%	0,3	0,2	-10,2%	0,0
Total des recettes	117,0	2,7%	113,9	117,8	3,4%	0,8
Cotisations sociales	72,2	3,7%	69,6	72,4	3,9%	0,2
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,9	1,5%	0,9	0,9	0,3%	0,0
CSG	10,9	2,7%	10,6	11,0	3,5%	0,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	18,6	0,5%	18,5	18,9	1,8%	0,2
Transferts	14,2	1,3%	14,0	14,5	3,2%	0,3
Autres produits	0,2	-14,3%	0,2	0,2	-11,5%	0,0
SOLDE	-5,3		-6,0	-4,6		

(p) : Prévisions de la LFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2014

Le solde de la CNAV et du FSV pour l'exercice 2014 (-4,6 Md€) est en nette amélioration par rapport à 2013 (-6,0 Md€).

Compte tenu du recul de l'âge légal de départ en retraite en application de la loi de 2010, de la faible inflation constatée en 2014 et de l'absence de revalorisation des pensions de retraite (en dehors de la prime exceptionnelle de 40 € versée aux bénéficiaires de pensions inférieures à 1 200 €), l'évolution des prestations sociales nettes a été relativement faible (2,4%) par rapport à celle de 2013 (3,9%).

L'évolution des produits en 2014 est restée dynamique (3,4%), même si cette progression est moins élevée qu'en 2013 (6,9%). La progression des cotisations sociales en 2014 (+3,9%) s'explique notamment par les hausses de taux de cotisation prévues par le décret de juillet 2012 (+0,1 point) et la loi du 20 janvier 2014 (+0,3 point), qui se répartissent d'égalité manière entre part patronale et part salariale. La CSG a progressé de 3,5%, en partie grâce à la hausse de la fraction de CSG affectée au FSV en 2014. Enfin, le rendement des autres contributions sociales, impôts et taxes a été soutenu par le relèvement à 80% de la part du produit de forfait social versé à la CNAV, ainsi que par l'affectation de réserves de CSSS au FSV pour 1,05 Md€.

Les produits reçus au titre des transferts (transferts d'équilibrage, AVPF, transferts avec les régimes spéciaux...) ont également contribué à soutenir la croissance des recettes.

Le déficit est inférieur de 0,7 Md€ à la prévision

Le montant annuel des dépenses se situe à un niveau légèrement supérieur à la prévision. Les prestations légales nettes ont été sous-estimées de 0,2 Md€, cet écart étant retranscrit dans les comptes par des versements de prestations supérieures de 0,1 Md€ à la prévision et l'inscription d'une provision pour rappel qui a été majorée, en raison du stock de dossiers en cours d'instruction à la fin de l'année. A l'inverse, les charges de la CNAV liées aux transferts vers les régimes spéciaux au titre des validations de service ont été inférieures à la prévision.

Les recettes ont en revanche été largement supérieures à la prévision, du fait de la combinaison d'écarts positifs sur plusieurs postes. Les cotisations sociales ont été supérieures de 0,2 Md€ à la prévision. La CSG assise sur les revenus de remplacement et sur les revenus du capital a également eu un rendement supérieur (0,1 Md€). Enfin, le rendement des autres contributions sociales et recettes fiscales est supérieur de 0,2 Md€ : les écarts positifs constatés sur le forfait social et sur les prélèvements sur les revenus du capital sont compensés par

des écarts négatifs observés sur la taxe sur les salaires et les prélèvements sur les retraite chapeau. En revanche, le produit de CSSS affecté au FSV est supérieur de 0,25 Md€ à la prévision. Cet écart s'explique d'une part par l'affectation en 2014 de réserves supplémentaires de CSSS pour 50 M€, et, d'autre part, par les moindres besoins de financement du RSI, principalement liés à de moindres prestations maladie et vieillesse.

Par ailleurs, les transferts d'AVPF en provenance de la CNAV ont été supérieurs à la prévision pour 0,1 Md€. De même, la CNAV a perçu 0,1 Md€ de transferts forfaitaires supplémentaires au titre des affiliations rétroactives des militaires par rapport à la prévision LFSS, suite à la décision de l'Etat d'affecter à la CNAV ces restitutions de cotisations.

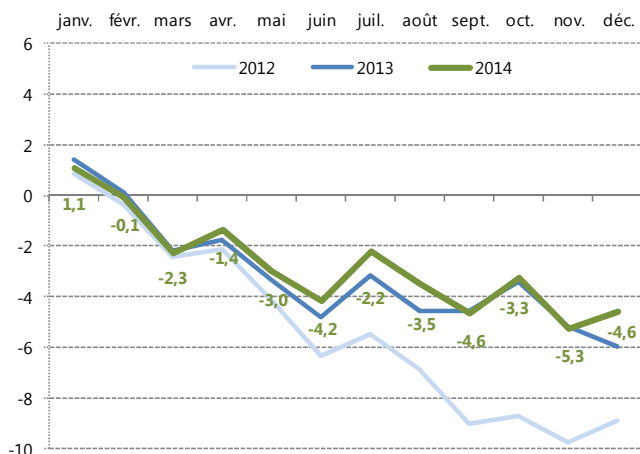
Un redressement significatif du solde en fin d'exercice

La chronique mensuelle pour l'exercice 2014 montre une amélioration progressive du solde par rapport à 2013 jusqu'en août, liée en première analyse à la fois au relèvement des âges de départ et aux hausses de taux de cotisation, puis un rapprochement du solde de septembre 2014 de celui de 2013. Ce rapprochement résulte de l'inscription d'une grande partie des produits des prélèvements sur les revenus du capital en septembre pour l'exercice 2013, alors que cet enregistrement a été opéré en octobre pour l'exercice 2014.

L'amélioration des soldes mensuels d'avril à septembre 2014 par rapport à la même période de 2013 pourrait refléter une modification de la structure des recettes de la branche. En effet, dans le cadre de la rationalisation de la répartition des contributions sociales et recettes fiscales entre organismes de sécurité sociale, la CNAV et le FSV perçoivent désormais l'intégralité du rendement du forfait social, essentiellement recouvré au deuxième trimestre. En contrepartie, la fraction du prélèvement social sur les revenus du capital (dont le produit est principalement recouvré en octobre) affectée à la CNAV et au FSV a été minorée en 2014 (13,2%) par rapport à 2013 (24%).

La trajectoire des soldes du dernier trimestre est similaire à celle de 2013 en octobre et novembre. Le résultat final, qui intègre à la fois les données relatives au mois de décembre et les écritures d'inventaire connues postérieurement, est en revanche très différent de celui observé en 2013 : ces écritures améliorent le solde annuel en 2014 alors qu'elles le dégradent en 2013. Cette différence tient essentiellement aux produits, et notamment aux recettes de CSSS. L'affectation exceptionnelle des réserves de CSSS, décidée en LFSS pour 2014 mais enregistrée comptablement en fin d'exercice, et l'inscription comptable du solde de CSSS après équilibrage du RSI, se traduisent par un surcroît de produits qui n'était pas observé en 2013.

Branche vieillesse + FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	Rappel : 2014 (p)		2013		2014		écart à la prévision
	% évol	% évol	% évol	% évol	% évol		
Total des dépenses	59,1	2,2%	57,8	59,0	2,1%	-0,1	
Prestations sociales	41,7	2,1%	40,8	41,4	1,6%	-0,2	
Transferts	14,4	0,8%	14,3	14,5	2,0%	0,2	
Charges de gestion courante	3,0	13,9%	2,6	2,9	8,8%	-0,1	
Autres charges	0,1	-33,7%	0,1	0,2	30,6%	0,1	
Total des recettes	56,2	2,9%	54,6	56,3	3,2%	0,1	
Cotisations sociales	34,8	-0,6%	35,0	34,9	-0,3%	0,1	
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-4,1%	0,6	0,5	-5,6%	0,0	
CSG	10,6	8,8%	9,8	10,8	10,4%	0,2	
Autres contributions sociales, impôts et taxes	9,4	12,2%	8,4	9,2	9,6%	-0,2	
Transferts	0,3	1,3%	0,3	0,3	-3,5%	0,0	
Autres produits	0,5	-8,1%	0,5	0,6	9,4%	0,1	
SOLDE	-2,9		-3,2	-2,7			

(p) : Prévisions de la LFSS 2015, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2014

Une amélioration du solde de 0,5 Md€ par rapport à 2013

Comme pour les autres branches, l'amélioration du solde de la CNAF en 2014 résulte d'une progression contenue des dépenses, notamment au titre des prestations sociales (1,6%, contre 2,1% en 2013). L'essentiel de ce ralentissement concerne la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), dont l'ensemble des aides a diminué en 2014. Les allocations en faveur du logement ont également progressé faiblement (1,6%, contre 2,9% en 2013), tandis que la croissance des allocations en faveur de la famille (hors PAJE) a été similaire à celle observée en 2013 (2,4%). La progression des charges liées à des transferts entre organismes (2%) masque une faible dynamique des transferts au titre de l'AVPF et des majorations pour enfant, compensée par une croissance relativement soutenue des charges liées au financement du FNAL.

Les produits ont été relativement dynamiques en 2014 (3,2%). La modification de la structure de financement de la branche, décidée en LFSS pour 2014 (baisse de 0,15 point du taux de cotisation et affectation de nouvelles recettes) explique la baisse de 0,2% des cotisations et la hausse des produits enregistrés au titre de la CSG, des autres contributions sociales et recettes fiscales. En effet, la CNAF a bénéficié d'une part d'un relèvement des fractions de CSG et de taxe sur les salaires qui lui sont attribuées, et d'autre part, de l'affectation de diverses recettes nouvelles (contributions sur les jeux, sur les stock-options, taxe sur les véhicules de société).

Un écart de 0,2 Md€ par rapport à la prévision retenue en LFSS

En 2014, les charges de la branche famille ont progressé légèrement plus lentement que prévu (+2,1% contre +2,2% en LFSS) mais ses produits ont connu une dynamique bien supérieure à la prévision.

L'écart sur les prestations (-0,2 Md€) provient d'une part d'une moindre dépense au titre du complément mode de garde, et d'autre part d'une sous-exécution des dépenses d'action sociale, liée en partie à des dépenses relatives à la réforme des rythmes scolaires inférieures à la prévision. En revanche les transferts au titre de l'AVPF et du financement du FNAL ont été supérieurs à la prévision (0,2 Md€ au total). Enfin, un écart de -0,1 Md€ est constaté sur le poste des dépenses de gestion courante.

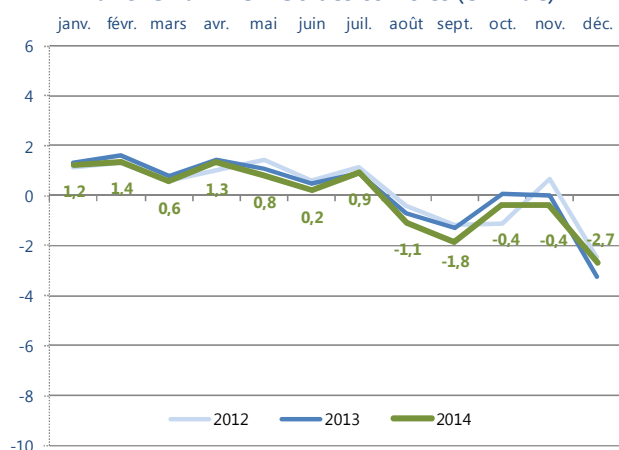
S'agissant des recettes, la baisse des cotisations sociales a été moins importante qu'attendu (-0,3% contre -0,6% prévu), L'écart à la prévision relève pour deux tiers de cotisations plus dynamiques des salariés, le tiers restant portant sur les non salariés. Les produits de CSG ont été bien plus dynamiques que prévu en loi de financement (+10,4% contre 8,8%), engendrant un écart de 0,2 Md€ à la prévision. Cet écart porte à la fois sur la CSG assise sur les revenus du capital et sur la CSG assise sur les revenus de remplacement. A l'inverse, le rendement des autres contributions, impôts et taxes s'est révélé inférieur de 0,2 Md€, en raison d'un moindre produit au titre de la taxe sur les véhicules de société et de la taxe sur les salaires.

Une chronique mensuelle qui reflète la modification de la structure de financement de la branche

La baisse du taux de cotisation se traduit par des produits mensuels de cotisations moins élevés qu'en 2013, ce qui explique notamment que les soldes de 2014 aient été plus dégradés dès le début de l'année. L'écart entre les soldes mensuels des deux exercices se creuse ensuite progressivement pour les mêmes raisons, même si les recettes affectées en compensation de la baisse des cotisations (fraction supplémentaire de CSG, de taxe sur les salaires, et autres recettes fiscales) viennent limiter les pertes de recettes. Les soldes en fin d'année s'améliorent en octobre en raison de l'inscription comptable sur ce mois du préciput et de la CSG sur les revenus du capital.

La prise en compte des données de fin d'année vient toutefois dégrader le solde, notamment en raison de l'enregistrement tardif de certaines dépenses d'action sociale et de gestion courante. L'impact de ces écritures d'inventaire et du mois de décembre sur le solde annuel a toutefois été moins marqué en 2014 (-2,3 Md€) qu'en 2013 (-3,3 Md€). D'une part, la CNAF a enregistré, dans le cadre des écritures d'inventaire, un produit de CSG assise sur les revenus de remplacement particulièrement important, d'autant plus que la fraction de CSG dont elle bénéficie a été relevée en 2014, et, d'autre part, le produit de la taxe sur les véhicules de société, recette dont elle bénéficie depuis 2014 en compensation de la baisse des cotisations, est quasiment exclusivement recouvré en décembre. Par ailleurs, la bonne tenue des cotisations des salariés agricoles s'est traduite par l'inscription, dans le cadre des écritures d'inventaire, de cotisations plus importantes qu'en 2013.

Branche Famille • Soldes cumulés (en Md€)



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
 Ministère des finances et des comptes publics
 Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gov.fr

